



VILLAGE DE
SENNEVILLE

LES INONDATIONS
**QUE FAIRE
AVANT,
PENDANT
ET APRÈS**

À CONSERVER



En planifiant à l'avance et en prenant des mesures pratiques pour se préparer, vous pouvez faire votre part pour atténuer les répercussions des inondations. Cette brochure porte sur les trois étapes de base à suivre pour se préparer à des inondations :

- 1** Savoir quoi faire avant, pendant et après une inondation;
- 2** Préparer un plan d'urgence pour votre famille, pour que chacun sache quoi faire et où aller si vous devez quitter la maison;
- 3** Avoir une trousse d'urgence pour que vous et votre famille soyez autonomes pendant au moins 72 heures lors d'une inondation.

Le fait de vous préparer à une inondation vous prémunira également contre plusieurs autres types de situations d'urgence. Après avoir lu cette brochure, conservez-la dans un endroit facile d'accès, par exemple dans votre trousse d'urgence.

CONDITIONS FAVORABLES AUX INONDATIONS :

Les inondations causées par une pluie abondante, par la fonte des neiges ou par le débordement des cours d'eau comptent parmi les risques les plus susceptibles de se manifester au Village de Senneville.

LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité entend sensibiliser la population afin de mieux la préparer en cas de sinistre. Elle s'engage notamment à communiquer efficacement à toute la population les risques présents sur son territoire, les mesures appropriées afin de réagir adéquatement aux situations d'exception qui peuvent survenir et le cas échéant, les mesures de soutien durant l'intervention et lors de la période de rétablissement.

LES MESURES PRÉVENTIVES

La municipalité surveille en tout temps les zones à risque. La Direction générale, les services techniques et les travaux publics, les Communications ainsi que le centre de coordination des mesures d'urgence de l'agglomération de Montréal travaillent en étroite collaboration.

Sur le terrain, diverses interventions se mettent en place : vérification et enregistrement du niveau de l'eau, installation de pompes auxiliaires d'appoint (si requise), nettoyage des réseaux, rondes d'observation, protection des routes, etc.

Il est reconnu que lors d'une inondation, le niveau de l'eau peut monter brusquement. Il ne faut pas attendre que le niveau de l'eau ait atteint une hauteur critique avant d'agir.

LES ZONES À RISQUE

La zone inondable

SUIVRE LE
NIVEAU DES
COURS D'EAU

CMM.QC.CA
(inondations)

OÙ TROUVER L'INFORMATION ?

Que ce soit pour une inondation ou autre sinistre :

WWW.VILLAGESENNEVILLE.QC.CA

S'il y a un sinistre en cours :

À partir de la page d'accueil, on pourra obtenir les détails dans la section **ACCÈS RAPIDE**

➤ **Si les mesures d'urgence sont déclenchées :**

Dès la page d'accueil, un bandeau d'alerte avisera les internautes.

➤ **S'il n'y a pas de sinistre en cours :**

Pour prendre connaissance des coordonnées et des conseils utiles, consultez la section « Inondations » accessible à partir du menu **Services aux citoyens > Services d'urgence et sécurité publique**.

QUE FAIRE AVANT UNE INONDATION ?

- Déterminez si vous êtes situés dans la zone à risque. (CMM.QC.CA)
- Soyez à l'écoute des prévisions météorologiques.
- Prévoyez un endroit où vous pourriez vous réfugier au besoin.
- Assurez-vous que votre radio à piles fonctionne.
- Faites-vous une réserve d'aliments, d'eau potable et de fournitures médicales (TROUSSE 72 HEURES SÉCURITÉ PUBLIQUE).
- Déménagez vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur.
- Vérifiez le bon fonctionnement de la pompe submersible.
- Enlevez du sous-sol tout objet susceptible de flotter.
- Mettez en lieu sûr les polluants tels que les insecticides, les herbicides etc. Ces produits, s'ils sont mélangés à l'eau, peuvent contaminer votre maison et sont dangereux pour la santé.
- S'il y a un risque imminent d'inondation, fermez le gaz (si cela s'applique chez vous) et coupez complètement l'alimentation en électricité de votre demeure.
- Si vous possédez une salle de toilette au sous-sol, enlevez la cuvette et bouchez le conduit d'égout.
- Protégez votre maison à l'aide de sacs de sable.



PROTÉGER VOTRE PROPRIÉTÉ À L'AIDE DES SACS DE SABLE

Les propriétaires sont tenus de se procurer le matériel nécessaire pour protéger leur propriété cependant, en dernier recours, la municipalité aura une quantité limitée de sacs de sable disponible. En mode **ALERTE ET INTERVENTION**, la distribution des sacs de sable sera effectuée par ordre de priorité selon le niveau de risque.

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs recommande de :

- veiller à ce que l'utilisation des sacs de sable soit réalisée de manière à ne pas occasionner d'émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet de contaminants dans l'environnement et sans modifier la qualité de l'environnement;
- s'assurer que les sacs de sable seront en place de façon temporaire, donc qu'ils seront enlevés immédiatement après le retrait des eaux de crues.

COMMENT FAIRE UNE DIGUE ?

- Installez des sacs de sable et des membranes (urgencequebec.gouv.qc.ca) devant chaque entrée et ouverture (porte, garage, margelle).
- Enlevez les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain.
- Fixez tout objet encombrant qui pourrait être emporté par l'eau et représenter un danger pour autrui.
- Protégez les fenêtres face à l'eau avec des panneaux de bois.



ATTENTION AUX POMPES ET AUX GÉNÉRATRICES

Lorsque vous videz votre sous-sol, soyez extrêmement prudent en actionnant vos pompes et génératrices, pour éviter de vous asphyxier, de vous électrocuter ou de mettre le feu.

L'utilisation de pompes (à essence) peut être une source **d'intoxication au monoxyde de carbone**, ce qui peut causer des effets variés allant du mal de tête jusqu'au coma et la mort. Il faut se souvenir que les gaz asphyxiants sont inodores, incolores et indolores. Vous devez placer ces appareils à l'extérieur et vous assurer que le vent ne pousse pas les gaz d'échappement vers l'intérieur de la demeure.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage ressentez le moindre malaise, arrêtez le fonctionnement de votre pompe, appelez le 911 ou consultez un médecin immédiatement.

EN ÉTAT D'URGENCE, LES POMPIERS, LES POLICIERS ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PATROUILLENT LES RUES DES SECTEURS TOUCHÉS 24 H/24.

SI VOUS DEVEZ ÉVACUER

- Informez les autorités municipales de l'endroit où vous logerez temporairement et où vous pouvez être joint, en contactant l'administration à l'Hôtel de ville au 514 457-6020.
- Prenez les dispositions pour les animaux de compagnie.
- Apportez les articles de votre trousse de survie dont les médicaments essentiels, et les articles pour bébé et de toilette personnelle.
- Électricité : si le panneau de distribution est au sous-sol et que l'eau commence à recouvrir le plancher, **ne prenez aucun risque**, COMPOSEZ LE 911. Hydro-Québec viendra interrompre le service au compteur ou au poteau.
- Des précautions doivent être prises pour protéger vos appareils de chauffage. Il est recommandé de contacter le fournisseur qui est en mesure de vous indiquer comment faire.

DISPOSITIONS POUR LA FOSSE SEPTIQUE

Y a-t-il des risques sanitaires si une inondation empêche le fonctionnement de ma fosse septique?

Les eaux usées des fosses septiques ne se refoulent généralement pas dans les résidences pendant une inondation. Une fosse septique peut toutefois devenir saturée. Si une inondation a provoqué un refoulement ou une infiltration d'eaux de crue dans votre fosse septique, cela pourrait empêcher le fonctionnement de la fosse. Si une telle situation survient :

- Essayez de réduire le nombre de débris entrant dans la fosse septique et les installations de plomberie (p. ex., ne versez pas la boue laissée par les inondations dans les toilettes ou dans un évier).
- Évitez d'utiliser les installations de plomberie si la fosse septique ou le champ d'épuration est encore submergé.
- N'utilisez pas les installations de plomberie s'il y a un retour d'égout dans la maison.
- Évitez d'entrer en contact avec les eaux usées provenant d'une fosse septique en panne, car les eaux usées brutes peuvent provoquer des maladies.
- Évitez tout contact avec les éléments électriques des systèmes de traitement des eaux usées.

POUR DEMEURER BIEN INFORMÉS

URGENCEQUEBEC.GOUV.QC.CA
ENVIRONNEMENT CANADA
VILLAGESENNEVILLE.QC.CA

APRÈS UNE INONDATION

Après une inondation, il importe de remettre votre résidence en état pour protéger votre santé et éviter que votre maison et son contenu ne subissent d'autres dommages.

- > Faites preuve de prudence avant de rentrer chez vous. Consultez un électricien avant de rebrancher le courant et prenez garde aux **chocs électriques**.
- > Lorsqu'il y a une accumulation d'eau de plus de 5 cm (2 po), portez des bottes de caoutchouc.
- > Évitez que les rallonges électriques n'entrent en contact avec l'eau.

Dans les zones inondées, coupez immédiatement le courant au panneau de distribution électrique si ce n'est déjà fait.

- > Si le plancher près du panneau de distribution est mouillé ou **humide, faites appel à un maître électricien**.
 - > Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
 - > Assurez-vous de la sécurité structurale de votre demeure. Soyez attentif à tout gauchissement des murs ou des planchers.
 - > Si vous avez un puits, faites analyser l'eau par un laboratoire privé.
 - > Tous les aliments qui sont entrés en contact avec l'eau (ou si l'électricité a été coupée pendant plus de 24 heures) doivent être jetés. Seules les boîtes de conserve, si elles ne présentent aucun dommage ou gonflement, peuvent être conservées. **Cependant, ne prenez aucun risque avec des aliments suspects.**
- En cas de doute, il vaut mieux les détruire. Les mêmes consignes s'appliquent aux médicaments et aux produits de toilette personnelle.**



PREMIERS GRANDS TRAVAUX DE NETTOYAGE

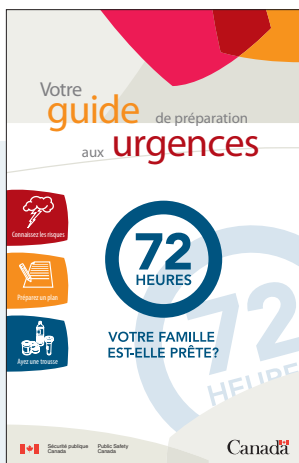
- N'habitez pas dans une maison dans laquelle il y a eu de l'eau stagnante.
- Évacuez l'eau lentement, par étapes, soit environ le tiers du volume par jour.
- Ne chauffez pas votre demeure à plus de 4 degrés Celsius avant que toute l'eau ne soit retirée.
- Dès que le chauffage fonctionne, aérez les pièces en ouvrant portes et fenêtres. Vous faciliterez ainsi le séchage tout en **éliminant les odeurs**.
- Portez des gants de caoutchouc.
- Sortez tout ce qui peut être imbibé d'eau. Nettoyez et désinfectez chaque pièce inondée après avoir enlevé à la pelle si nécessaire, les déchets et la boue.
- Nettoyez à l'eau de javel (ne jamais mélanger d'eau de javel à de l'ammoniaque) et essuyez toutes les surfaces et les structures en vous assurant de créer un bon courant d'air pour évacuer les vapeurs. Rincez. (info : www.santemontreal.qc.ca)
- Essuyez les surfaces qui n'ont pas été directement touchées par l'inondation avec une solution composée d'une part d'eau de javel et de quatre parts d'eau froide ainsi qu'une petite quantité de liquide à vaisselle sans ammoniaque. Rincez.
- Il faut assécher les tapis et les moquettes dans les deux jours. **Il faut jeter sans tarder les tapis et les moquettes qui ont été souillés** par des eaux usées.
- **Disposez des matelas, sommiers, oreillers, articles en tissus**, meubles rembourrés qui ont été trempés. Ces articles ne peuvent pas être nettoyés à fond ni séchés rapidement. Le nettoyage à sec ne nettoiera que la surface alors que l'intérieur restera contaminé.



BESOIN D'AIDE POUR VOUS PRÉPARER ?

www.preparez-vous.ca

(Guide de 72 heures et vidéo)



POUR EN SAVOIR PLUS

- Consignes à respecter avant de vous rebrancher en toute sécurité :
www.hydroquebec.com/securite/innondation_securite.html
- Procédures pour désinfecter un puits :
www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/#desinfection
- Conservation des aliments : www.mapaq.gouv.qc.ca
Onglet **Consommation des aliments** puis,
dans le menu de gauche, **Pannes d'électricité**
- Désinfection de la maison et les moisissures :
www.santemontreal.qc.ca
Onglet **population** puis, dans le menu de gauche,
Santé de A à Z (moisissures)

AVANT DE RÉINTÉGRER VOTRE DOMICILE, ASSUREZ-VOUS QUE :

- > l'eau peut être consommée sans danger :
 - 514 457-6020
 - Puits artésien : le propriétaire a la responsabilité de faire analyser l'eau de son puits par un laboratoire privé.
 - > l'électricité peut être rétablie sans danger.
 - > les installations sanitaires fonctionnent bien.
 - > toutes les pièces inondées ont été nettoyées et désinfectées.
- Il est également recommandé de nettoyer le terrain près de votre maison et d'y vaporiser des insecticides autorisés.

EN PRÉVISION DE VOTRE RÉCLAMATION

- > En premier lieu, contactez votre courtier d'assurances pour qu'il se prononce sur la couverture des dommages.
- > Prenez des photographies donnant un aperçu des **dommages causés**.
- > Retraced vos factures de biens acquis avant le sinistre y compris des factures d'entretien ou de réparation.

Notez qu'il s'agit là de suggestions de la part des autorités municipales.

Cette liste n'est pas exhaustive et il est possible que d'autres mesures soient plus appropriées à votre situation.





VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

Les gouvernements et les municipalités ont un rôle important à jouer avant, pendant et après un sinistre. Cependant, la sécurité civile est une responsabilité partagée. Même si la municipalité a son plan de mesures d'urgence, chaque citoyen est responsable de se préparer adéquatement pour faire face à un sinistre (inondation ou autre) et assurer son autonomie pour les 72 premières heures.

POURQUOI ?

Cela permet aux autorités de déployer leurs plans de mesures d'urgence et de porter secours à ceux dont le besoin est urgent et immédiat. Préparez-vous, vous et votre famille, à faire face aux premières 72 heures d'une situation d'urgence, une inondation ou autre.



PRÉPAREZ UNE TROUSSE D'URGENCE

Une bonne trousse d'urgence devrait répondre aux besoins de la famille pendant au moins 72 heures (recommandation internationale).

Voici quelques suggestions :

TROUSSE DE BASE

- ☐ Lampe de poche
- ☐ Radio portatif à piles (pour écouter les nouvelles)
- ☐ Piles de rechange (pour la radio et la lampe de poche)
- ☐ Trousse de premiers soins
- ☐ Bougies et allumettes/briquet
- ☐ Téléphone cellulaire et chargeur
- ☐ Jeu de clés pour la voiture et la maison
- ☐ Argent de poche
- ☐ Documents importants (pièces d'identité, documents personnels)
- ☐ Aliments et eau embouteillée (un litre d'eau/personne/jour)
- ☐ Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne)
- ☐ Couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne)
- ☐ Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle
- ☐ Médicaments (conserver une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec des copies de vos ordonnances pour les médicaments et les lunettes)
- ☐ Sac à dos (pour garder et transporter la trousse d'urgence)
- ☐ Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- ☐ Jeu de cartes, jeux de société, livres
- ☐ Bloc-notes et crayons
- ☐ Liste de numéros de téléphone
- ☐ Couverture

SONGEZ ÉGALEMENT AUX BESOINS PARTICULIERS DE TOUS LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE AINSI QU'À CEUX DE VOS ANIMAUX DOMESTIQUES.



NUMÉROS D'URGENCE UTILES

POLICE ET INCENDIE

911

SÉCURITÉ PUBLIQUE

514 630-1234

HYDRO-QUÉBEC, SERVICE À LA CLIENTÈLE (demande non urgente)

1 888 385-7252 option 2

HYDRO-QUÉBEC URGENCE

911

CLSC DU LAC ST-LOUIS (CIUSSS)

180, avenue Cartier, Pointe-Claire (Québec) H9S 4S1

514 697-4110

INFO-SANTÉ

811

ÉNERGIR

1 800 361-8003 (odeurs et fuites de gaz) ou composez le 911

HÔTEL DE VILLE

35, chemin de Senneville, Senneville (Québec) H9X 1B8

514 457-6020

VILLAGESENNEVILLE.QC.CA

Ce document ne constitue pas une politique municipale et n'engage en rien la responsabilité de la municipalité quant aux dommages subis malgré le respect des suggestions proposées. Le propriétaire demeure responsable de la sécurité des lieux, mais la municipalité lui offre un soutien, notamment au niveau de la sécurité et de l'infrastructure municipale.

Réalisé par : Service des communications, Village de Senneville, février 2018. Mise à jour février 2020.

À partir du document réalisé par la municipalité de Saint-Jean-sur le Richelieu